

24 JUILLET

Société à responsabilité Limitée
Au capital de 267 000 euros
Siège social : 38 rue de la Fuye
37000 TOURS

R.C.S. DE TOURS (en cours d'attribution)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR
Monsieur Julien CLEMENT**

24 JUILLET
SARL
38 rue de la Fuye
37000 TOURS

Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports que vous m'avez confiée, en me désignant à l'unanimité en vertu des dispositions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1966, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par **Monsieur Julien CLEMENT** dans le cadre de la constitution de votre société.

1 - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Monsieur Julien CLEMENT est associé et Gérant de la Société **LA FERME DU VAU FOIE GRAS-EPICERIE FINE**, Société par actions simplifiées au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à BALLAN-MIRE (37) – La Ferme du Château du Vau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le n° 518 521 349.

Afin de permettre une éventuelle diversification au travers de la création ou l'acquisition de structures et pour anticiper une rationalisation des coûts, créer des synergies, offrir la possibilité de mettre en commun certains services généraux, **Monsieur Julien CLEMENT** a décidé de consentir à la Société **24 JUILLET**, en vue de sa constitution, l'apport des titres qu'il détient dans la structure **LA FERME DU VAU FOIE GRAS-EPICERIE FINE SAS**.

La Société **24 JUILLET** se constitue sous la forme d'une Société à responsabilité limitée, au capital de 267 000 euros entièrement constitué d'apport en nature.

C'est la valorisation de ces apports en nature qui fait l'objet du présent rapport.

2 - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Julien CLEMENT apporte :

- 111 actions de la société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine,

Pour apprécier les valeurs retenues j'ai disposé :

Pour la société dont les actions sont apportées :

- 3 derniers états de synthèse (bilans, comptes de résultat et annexes) de la société, établis par le cabinet AUDIT COMPTABILITE TOURS SARL ,
- Statuts de l'entreprise , et Kbis,
- De l'évaluation de l'entreprise réalisée par Le même Cabinet,
- Du projet de traité d'apport en nature,
- De la première Assemblée générale,
- Du projet de statuts constitutifs de la société 24 JUILLET SARL,

3 – VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

J'ai apprécié la pertinence de l'évaluation de la valeur des titres en m'attachant non seulement aux bases retenues, mais également à la démarche suivie.

5 – CONCLUSION

En conséquence de tout ce qui précède, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports en nature décrite ci-dessus, pour :

267 000 euros représentés par 26 700 parts de 10 euros de valeur nominale de la Société à responsabilité limitée **24 JUILLET** qui seront créées lors de la constitution.


 fait à Pessac, le 14/10/2024
Le Commissaire aux Apports